

LA RÉFORME DES RETRAITES VUE SELON SON STATUT

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

MAI 2019

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05
contact@cercledelepargne.fr
www.cercledelepargne.com


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

LA RÉFORME DES RETRAITES VUE SELON SON STATUT

SOMMAIRE

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

LA PENSION SERA INSUFFISANTE POUR VIVRE CORRECTEMENT À LA RETRAITE SELON UNE LARGE MAJORITÉ DES FRANÇAIS	03
UN RÉGIME UNIVERSEL À LA CARTE	04
DES FRANÇAIS DUBITATIFS FACE AUX INTENTIONS RÉELLES DU GOUVERNEMENT AVEC LA RÉFORME DES RETRAITES	05
UNE GESTION PARITAIRE DOMINANTE SAUF CHEZ LES FONCTIONNAIRES	06
LES FONCTIONNAIRES LES PLUS OPPOSÉS AU REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE	07
LA CAPITALISATION ACCEPTÉE PAR UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ DE FRANÇAIS	08
LES FRANÇAIS COMPRENNENT ASSEZ BIEN LA LOGIQUE DE LA RÉPARTITION	09

LE DOSSIER DU MOIS

LA RÉFORME DES RETRAITES VUE SELON SON STATUT

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

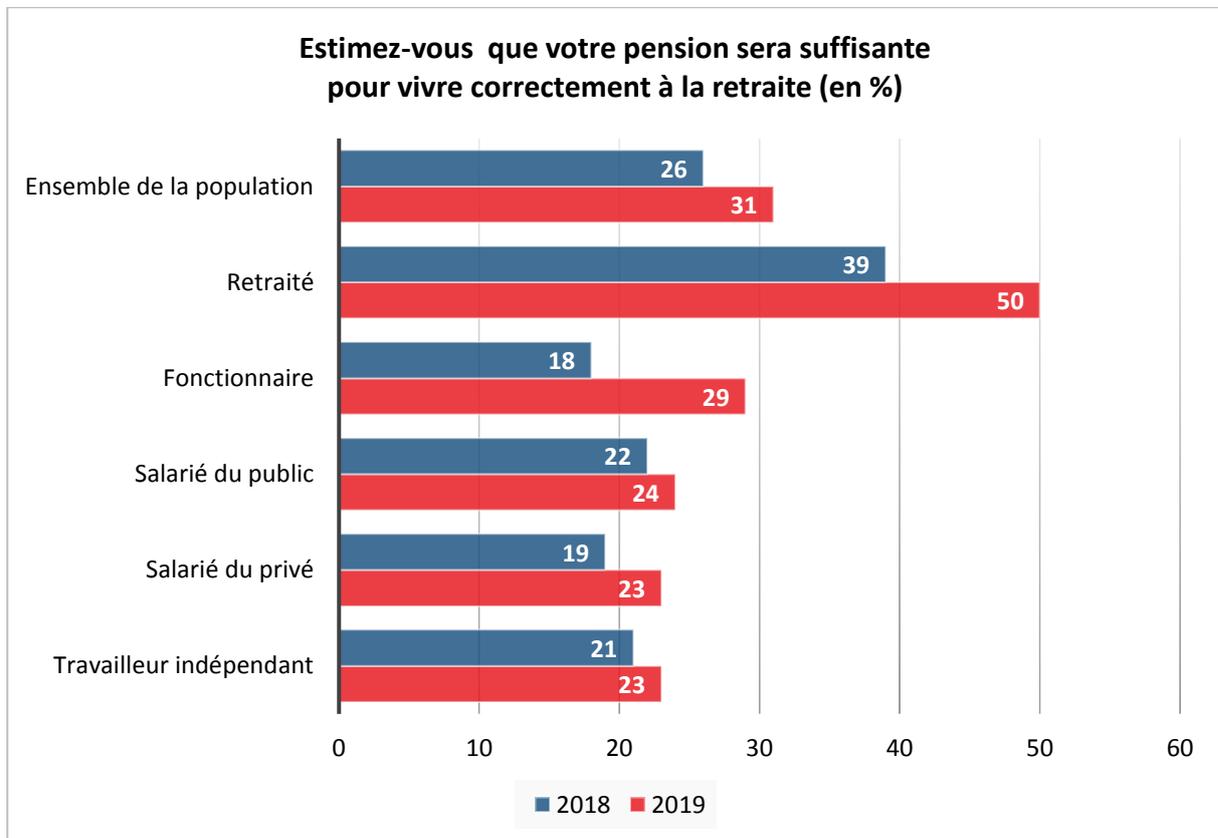
La réforme des retraites que le Gouvernement entend mettre en œuvre vise à instituer un régime universel à points vers lequel convergeraient les 42 régimes existants. Même si comme l'a confirmé Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, des spécificités attachées aux régimes actuels pourraient être maintenues (âge de départ à la retraite différencié, taux de cotisation différents notamment pour les indépendants), la convergence des régimes modifiera, en profondeur, le paysage des retraites.

[L'enquête 2019 du Cercle de l'Épargne/Amphitéa « Les Français, la retraite et l'épargne »](#) révèle que les Français sont, dans une large majorité, favorables à la mise en place d'un régime de retraite par points en lieu et place des 42 régimes actuels. Les Français en privilégiant par ailleurs la gestion paritaire, semblent manifester un sentiment de défiance à l'encontre de l'État. Ce sentiment s'exprime également dans les doutes énoncés sur l'objectif poursuivi par les pouvoirs publics dans le cadre de cette réforme systémique. Cette enquête rappelle l'hostilité des sondés à tout report de l'âge de la retraite. Au-delà de ces résultats généraux, des nuances d'opinion existent entre les différentes catégories professionnelles ainsi qu'entre ces dernières et les retraités. En fonction de son rattachement ou non à un régime spécial, des divergences d'opinion sont susceptibles d'apparaître. Les fonctionnaires comme les salariés des entreprises publiques n'ont pas exactement les mêmes appréciations que les indépendants et les salariés du privé face à une réforme qui remettra en cause leur régime spécial. De même, les indépendants qui aujourd'hui ont une couverture vieillesse moindre que les autres actifs ont une sensibilité qui leur est propre vis-à-vis de la future réforme.

LA PENSION SERA INSUFFISANTE POUR VIVRE CORRECTEMENT À LA RETRAITE SELON UNE LARGE MAJORITÉ DES FRANÇAIS

Parmi les actifs, les travailleurs indépendants et les salariés du secteur privé sont les plus inquiets en ce qui concerne leur niveau de vie à la retraite. Seuls 23 % des indépendants et des salariés du privé pensent que leur pension leur permettra de vivre correctement. Les salariés des entreprises publiques qui pour une grande partie d'entre eux bénéficient d'un régime spécial de retraite partagent la même opinion que leurs homologues du privé (24 % estiment que leur pension sera suffisante). Les fonctionnaires sont légèrement plus optimistes en la matière (29 % pensent que leur pension sera suffisante). Le pessimisme des travailleurs indépendants s'explique par la modicité de leur pension. Les salariés du privé ont intégré une baisse du pouvoir d'achat de leur future pension. Le regain d'optimisme entre 2018 et 2019 (+ 4 points sur un an) est imputable à la diminution de l'impact de la hausse de la CSG sur les retraités. Ces derniers avaient fortement réagi en 2018 en considérant à 69 % que leur pension était insuffisante. En 2019, ce pourcentage revient à 50 %, c'est-à-dire à son niveau de 2017. La décision du Président de la République d'annuler l'augmentation de la CSG pour les retraités dont le revenu fiscal de

référence est inférieur à 2 000 euros a pu jouer dans ce petit rebond. Pour les différentes catégories d'actifs, l'amélioration du climat social au printemps après les évènements liés aux « gilets jaunes » peut expliquer cette légère amélioration.



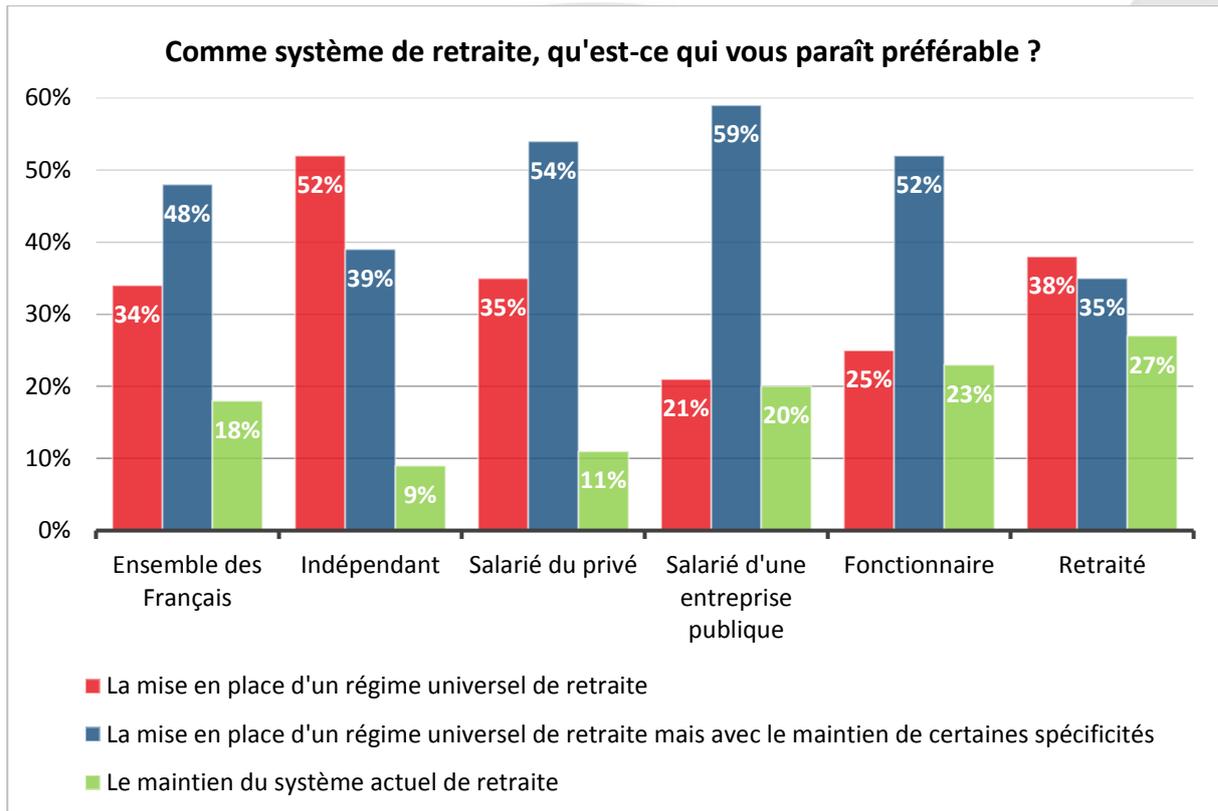
Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

UN RÉGIME UNIVERSEL À LA CARTE

Une large majorité de Français est favorable à l'instauration d'un régime universel de retraite reposant sur l'engagement de campagne du Président de la République, « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous ». Ils ne sont que 18 % à réclamer le statu quo. Ce souhait s'explique par une forte demande d'équité. Selon l'enquête 2018 du Cercle de l'Épargne, 75 % des sondés avaient déclaré que le système de retraite était injuste et 80 % qu'il était inefficace. Ce sont les indépendants et les salariés du privé qui sont les plus favorables à la mise en œuvre de la réforme. Ils sont respectivement 91 % des indépendants et 89 % des salariés du secteur privé à se déclarer pour la réforme. Ils considèrent sans nul doute qu'ils pourraient ressortir gagnants de la mise en place d'un nouveau régime des retraites. Les salariés des entreprises publiques sont également très favorables à la réforme avec un taux d'adhésion de 80 %. Parmi les actifs, les fonctionnaires sont plus réticents vis-à-vis de la réforme systémique. Ils ne sont que 77 % à en approuver le principe. En revanche, les retraités sont plus circonspects. Ils sont 27 % à demander le statu quo pensant qu'ils pourraient être touchés par le nouveau système. Cette crainte est, en l'état actuel de la négociation, infondée. Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites a en effet souligné, à plusieurs reprises, que les retraités ne seraient pas concernés.

Des différences importantes existent sur le contenu de la réforme en fonction de son statut professionnel. Les salariés des entreprises publiques réclament pour 59 % d'entre eux le

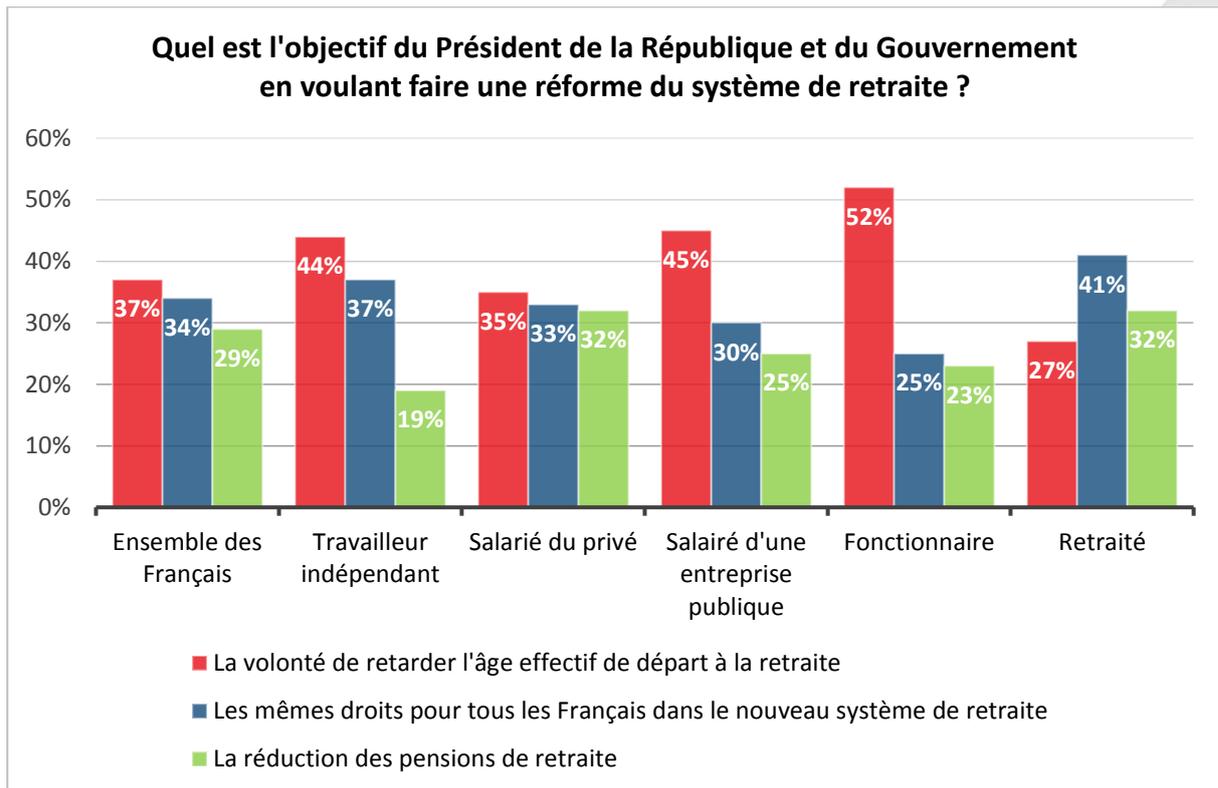
maintien de certaines spécificités. Mais ce souhait est également partagé par 54 % des salariés du privé et 52 % des fonctionnaires. En revanche, il n'y a que 35 % des retraités qui souhaitent l'introduction de particularités dans le futur système de retraite. Par définition, ils ne profiteront pas de ces dispositifs qui pourraient être coûteux et nuire à leur pension. Les indépendants sont les ardents défenseurs d'un régime universel pur sans particularisme. Ils jugent qu'ils ont plus à perdre qu'à gagner au maintien de certaines spécificités qui sont le propre des régimes spéciaux. Le régime universel « pur » a peu d'adeptes auprès des salariés des entreprises publiques (21 %) et auprès des fonctionnaires (25 %).



DES FRANÇAIS DUBITATIFS FACE AUX INTENTIONS RÉELLES DU GOUVERNEMENT AVEC LA RÉFORME DES RETRAITES

La convergence des 42 régimes de retraite actuels vers un régime universel à points vise à garantir une plus grande égalité de traitement des futurs retraités en prenant comme principe la formule précitée du Président. Les Français, tout en considérant que la réforme est acceptable car elle renforce l'équité, estiment que le Gouvernement a des objectifs masqués. En effet, seulement un tiers de la population (34 %) pense que le premier objectif des pouvoirs publics est de donner les mêmes droits à tous. Ce sont les fonctionnaires qui sont les plus méfiants en la matière. Ils ne sont que 25 % à estimer que l'équité est l'objectif du Gouvernement avec cette réforme. Les plus confiants sont les retraités (41 %) et les travailleurs indépendants (37 %). Pour une majorité de fonctionnaires (52 %), le report de l'âge de départ effectif à la retraite constitue la véritable motivation des pouvoirs publics. Dans une moindre mesure les salariés des entreprises publiques (45 %) et les travailleurs indépendants (44 %) pensent de même. Les salariés du privé sont plus partagés sur la question. Si 33 % donnent crédit au Gouvernement de vouloir instituer un système plus

équitable, ils sont 35 % à considérer que le recul de l'âge de départ à la retraite est l'objectif numéro 1 quand 32 % pensent que les pouvoirs publics veulent diminuer les pensions. Cette dernière motivation est partagée par 32 % des retraités et 25 % des salariés des entreprises publiques. Ces résultats témoignent de l'importance du sentiment de défiance qui existe à l'égard des pouvoirs publics. Ils expriment la crainte que le Gouvernement remette en cause, à travers la réforme, la retraite à 62 ans et le montant des pensions. Les dernières polémiques sur l'âge de départ à la retraite ne peuvent que conforter leur appréciation.

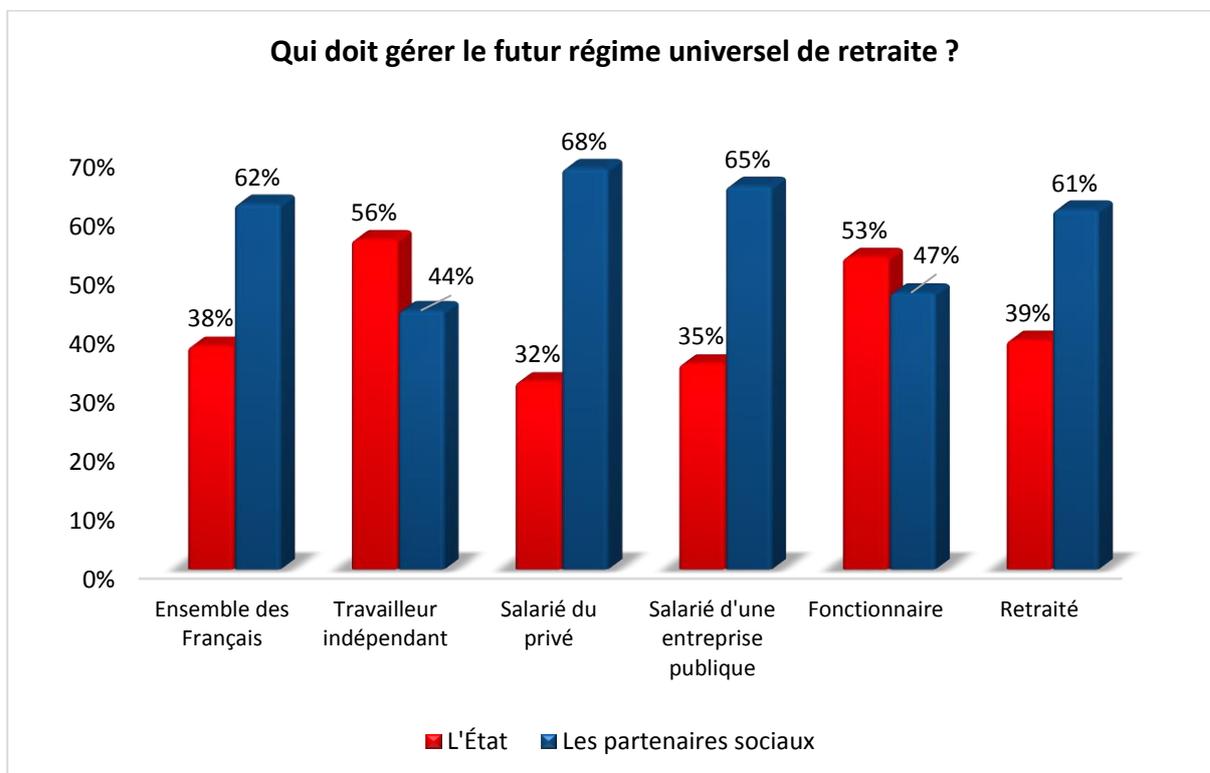


Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

UNE GESTION PARITAIRE DOMINANTE SAUF CHEZ LES FONCTIONNAIRES

Le sentiment de défiance souligné ci-dessus transparait également dans les réponses à la question sur le mode de gouvernance du futur régime de retraite. La cote de popularité de l'État pour assumer la gestion du futur régime de retraite n'est pas élevée. Une très large majorité de Français (62 %) est pour le maintien d'une gestion paritaire avec la présence des partenaires sociaux. Ce sont les salariés du privé qui y sont le plus attachés (68 %). En revanche, les fonctionnaires et les indépendants y sont hostiles (seulement 44 % des indépendants et 47 % des fonctionnaires sont pour une gestion paritaire). Ces opinions reflètent également les modalités de gestion actuelle des régimes de retraite. Les pensions des fonctionnaires dépendent des pouvoirs publics et essentiellement de l'État. Une gestion par les partenaires sociaux d'un régime qui s'appliquerait au public comme le privé est perçue comme une menace du fait qu'il faudrait prendre en compte les intérêts des uns et des autres. Les indépendants qui, en 1945, avaient refusé d'intégrer le régime général justement pour échapper au contrôle de leur retraite par les syndicats de salariés éprouvent toujours la même aversion en la matière. La préférence à la gestion paritaire semble être retenue par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites. En effet,

l'établissement public qui en aurait la mission disposerait d'un conseil d'administration composé de représentants des partenaires sociaux.



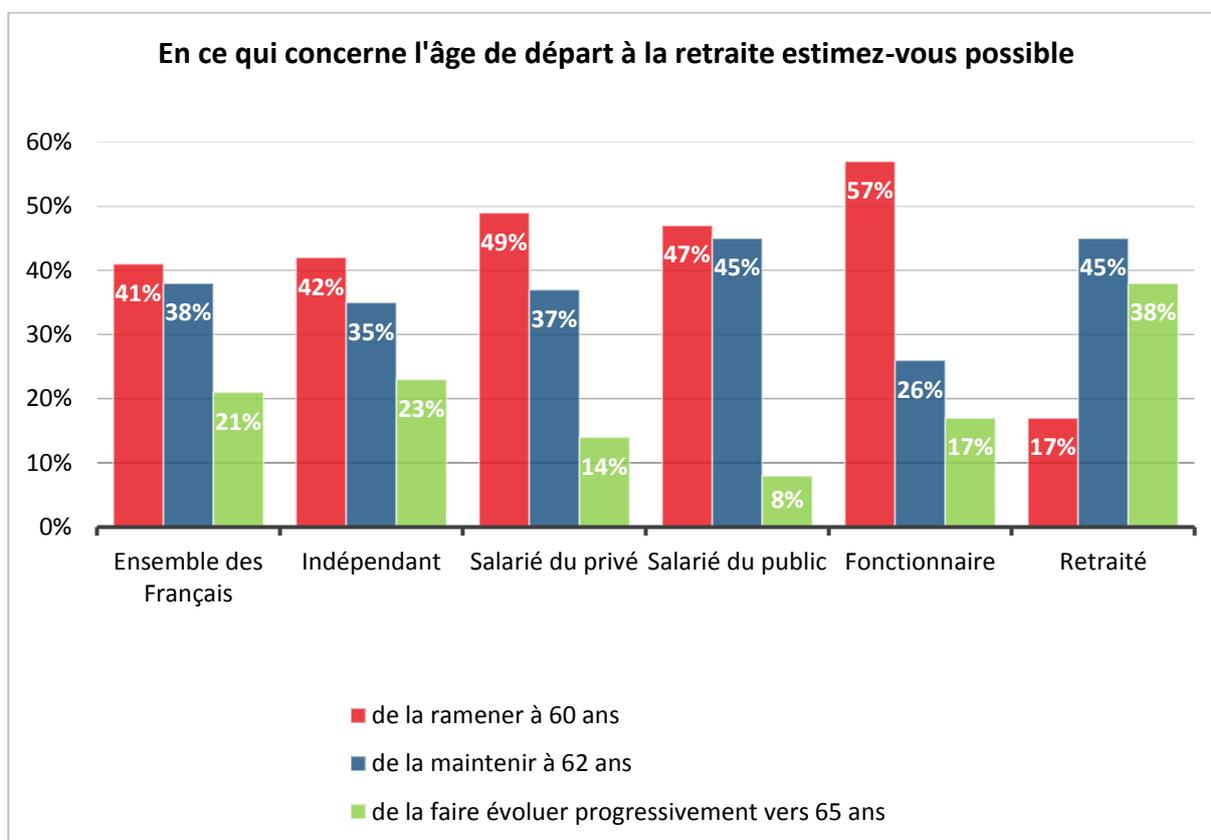
Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

LES FONCTIONNAIRES LES PLUS OPPOSÉS AU REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Seulement un cinquième (21 %) des Français accepterait l'idée d'un report progressif de la retraite à 65 ans. 41 % jugent possible de revenir à la retraite à 60 ans quand 38 % sont pour le statu quo à 62 ans. Les fonctionnaires se montrent les plus favorables à un retour de la retraite à 60 ans (57 %). La nostalgie de la retraite à 60 ans reste très forte 37 ans après son instauration et 9 ans après sa suppression. En France, le principe du partage du temps de travail pour régler le problème du chômage est largement partagé par les Français. Le souhait du retour de l'âge de départ de la retraite à 60 ans est également lié à la crainte d'une remise en cause des spécificités dont certains d'entre eux peuvent disposer en matière d'âge de départ à la retraite. Aujourd'hui, du fait notamment des fonctionnaires dits de « catégorie active », l'âge effectif de départ à la retraite est plus faible dans le public que celui constaté dans le privé. En 2017, l'âge moyen de la retraite est de 61 ans et 4 mois pour les fonctionnaires d'État, de 61 ans et 5 mois pour ceux des collectivités territoriales et de 59 ans et 10 mois pour ceux relevant de la fonction publique hospitalière (sources : rapport annuel sur les pensions des fonctions publiques 2018). Pour les salariés du régime général, l'âge moyen de départ a été en 2018 de 62 ans et 8 mois.

Seuls les retraités se montrent peu favorables à un retour de l'âge de départ à 60 ans (17 %). Ayant déjà liquidé leurs droits à la retraite, ils ne sont, par définition, pas concernés par son éventuel report. Par ailleurs, ce dernier est, à leurs yeux, susceptible d'améliorer la situation financière des régimes de retraite et donc de limiter l'éventuelle dégradation de leur pouvoir d'achat. Il est à souligner que les travailleurs indépendants qui partent à la

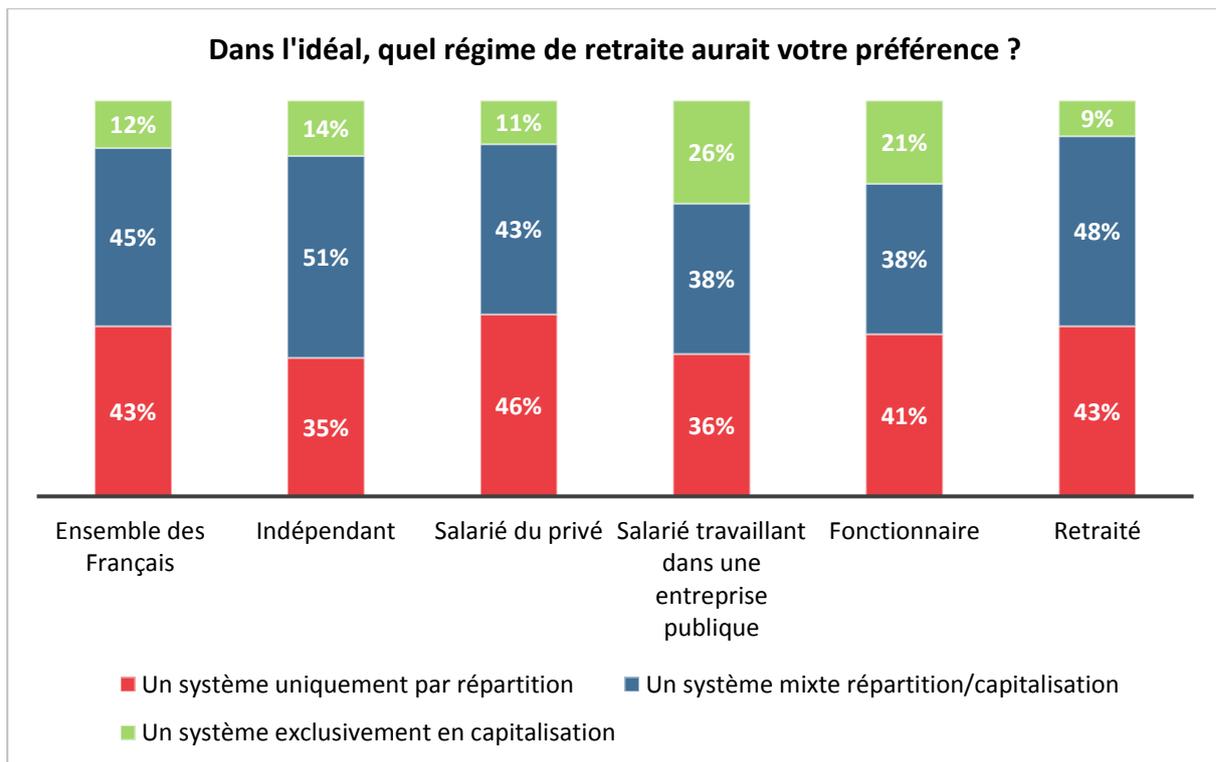
retraite au-delà de 62 ans, en moyenne, ne sont pas contre l'idée de son avancement (42 % contre 23 % qui sont pour la reculer à 65 ans).



Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

LA CAPITALISATION ACCEPTÉE PAR UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ DE FRANÇAIS

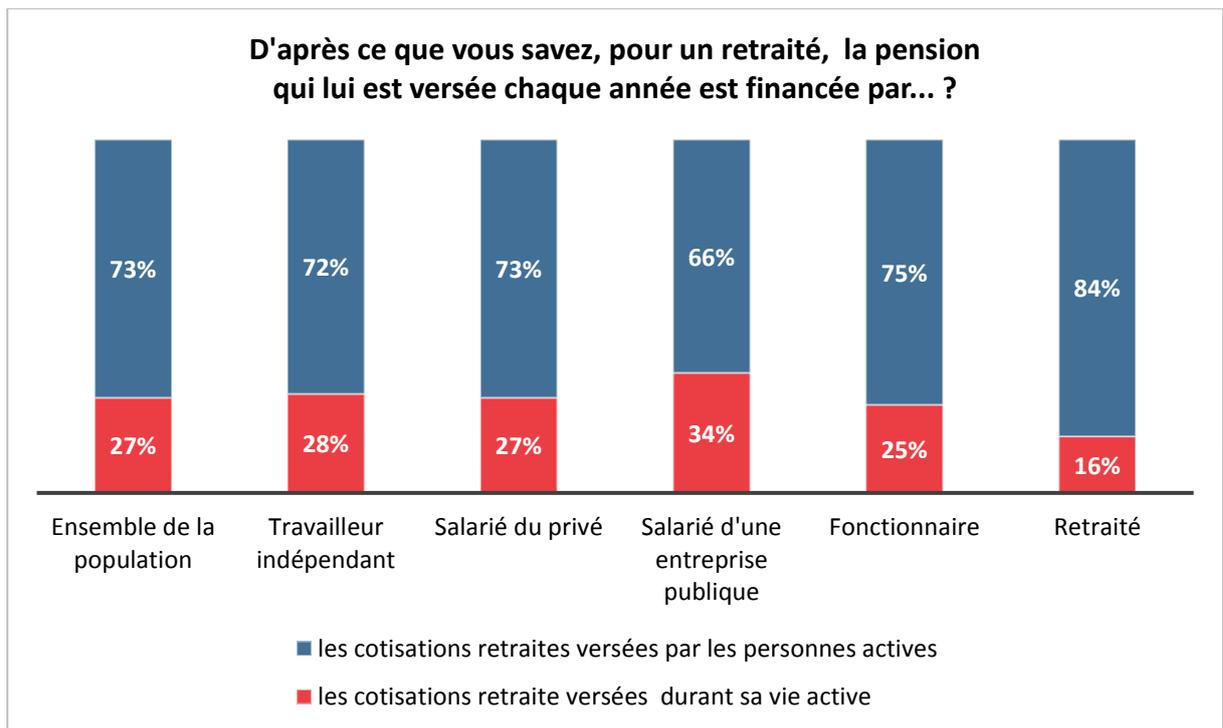
57 % des Français sont favorables à un système de la retraite comportant de la capitalisation. Certes 43 % sont pour un système 100 % par répartition. Les indépendants sont les plus favorables à la capitalisation (65 %). Cette proportion correspond à peu près à celle des indépendants ayant souscrit un Contrat Madelin (complément par capitalisation). Plus étonnant, les fonctionnaires et les salariés du secteur public sont également enclins au développement d'un système comportant de la capitalisation (respectivement 59 % et 54 %). Plus du quart des salariés des entreprises publiques sont même partants pour un régime reposant exclusivement sur la capitalisation, soit 13 points de plus que la moyenne nationale. La position des salariés du public est liée au fait qu'ils sont plus nombreux que la moyenne des actifs à avoir accès à des dispositifs d'épargne retraite (épargne retraite collective pour les grands groupes publics, Préfon, COREM, CRH et RAFP pour les fonctionnaires). A contrario, les retraités souhaitent le maintien de la répartition considérant qu'ils pourraient être les perdants dans le cadre d'un régime dépendant de la capitalisation.



Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

LES FRANÇAIS COMPRENNENT ASSEZ BIEN LA LOGIQUE DE LA RÉPARTITION

Près des trois quarts des Français comprennent que ce sont les cotisations des actifs qui permettent de régler les pensions des retraités. Ce flux est à la base de la mécanique des régimes par répartition qui repose sur le principe de la solidarité intergénérationnelle. Les retraités sont le plus au fait de cette logique. Ils ne sont que 16 % à penser que ce sont leurs cotisations versées lors de leur période d'activité qui permettent le financement de leurs pensions. Ce sont les salariés des entreprises publiques qui sont les plus nombreux à considérer que leurs pensions sont fonction de leurs cotisations passées (34 %). Si les Français semblent avoir une bonne connaissance du fonctionnement de notre système de retraite, il n'en demeure pas moins qu'ils estiment avoir des droits compte tenu des cotisations versées dans le passé. Ils pensent que leurs versements antérieurs leur donnent des droits sur le système. Avec l'instauration du régime par points, le système sera de manière plus nette qu'aujourd'hui à cotisations définies. Le montant des pensions ne sera réellement connu qu'au moment de la liquidation, même si la logique des points permettra l'accumulation de droits potentiels sur le système de retraite. Ce n'est pas le point qui compte mais sa valeur qui peut être amenée à fluctuer en fonction des impératifs économiques, financiers et démographiques.



Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

**

*

Entre les assurés des différents régimes de retraite, des nuances d'opinion existent face à l'éventuelle réforme des retraites. Néanmoins, il n'y a pas de réelles divergences. Ainsi, quel que soit son régime de rattachement, les Français sont favorables à l'instauration d'un régime universel et opposé au report de l'âge de départ à la retraite. Même sur la question sensible de la mise en œuvre de la capitalisation comme complément à la répartition, un large consensus se dégage. Les divergences les plus marquées sont constatées pour la gouvernance du futur système et pour la prise en compte de spécificités liées par exemple à la pénibilité. Les clivages entre salariés du privé, indépendants et fonctionnaires retrouvent alors quelque lustre. S'il y a une certaine forme de convergence des opinions, elle peut masquer un haut degré de défiance tant vis-à-vis de l'État qu'entre les différentes familles d'actifs. Ainsi, la forte demande d'équité risque de buter sur celle du maintien des spécificités. La volonté des fonctionnaires de partir tôt à la retraite peut également générer des tensions au sein des autres catégories d'actifs. Le consensus est plus fragile qu'il n'y paraît. Plus les pouvoirs publics avanceront dans la présentation de la réforme, plus il pourrait s'effriter en raison de l'importance que revêt la retraite pour les Français. Sa refonte peut être rapidement associée à sa remise en cause. Le Haut-commissaire, Jean-Paul Delevoye, n'a pas fini de jouer à l'équilibriste.

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr